

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 17 décembre 2013 et a débattu des sujets suivants :

Point sur les finances : Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la décision modificative budgétaire numéro 3 présentée par le Maire. Elle concerne la diminution du compte « Contrats prestations de services » de 200€ pour doter le compte « Autres charges financières » du même montant dans la section fonctionnement. Cette modification permettra de prendre en compte les charges d'intérêts de 2013 issus des nouveaux emprunts à court terme contractés en attente du versement des subventions et du FCTVA. L'autre modification concerne la section investissement avec la diminution de 4000 € du compte « Matériel de bureau et info. » pour augmenter le compte « Concessions, droits similaires ».

Tarifs 2014 : Les tarifs de concession au cimetière, de raccordement au réseau d'assainissement, de location de la salle des fêtes, de la terrasse et du chapiteau à l'Arthaudière restent inchangés. Les modifications tarifaires concernent : le prix du m³ d'eau traitée par l'assainissement collectif qui progresse à 0,80 €/m³, le tarif de l'électricité consommée à la salle des fêtes qui passe à 0,10 €/kw.

Les modalités de location de la terrasse et du chapiteau à l'Arthaudière ont été revues. Ces dépendances seront louées qu'en journée avec une amplitude horaire qui ne dépasse pas 21 heures en soirée. Une caution de 500 € sera demandée.

Renouvellement convention ATESAT 2014 : Un courrier sera envoyé à la DDT pour continuer de bénéficier des fonds ATESAT.

Renouvellement convention SPA 2014 : Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour reconduire la convention avec la SPA pour la gestion des animaux divagants notamment les chiens. Le coût de ce service est de 0,33 € par habitant.